

# Province du Haut-Katanga : L'entreprise La Valley accusée de violer les droits des communautés

Dossier de la rédaction de H2o  
November 2018

À

La société, spécialisée dans le traitement et la commercialisation d'eau minérale, menerait ses activités sans tenir compte des droits des villageois dans la contrée où elle s'est installée. L'Institut de recherche en droits humains (IRDH) a fait savoir, dans son bulletin électronique, que l'entreprise La Valley, installée dans le Haut-Katanga, est mise devant ses responsabilités face aux droits des communautés locales. Les chercheurs en droits économiques, sociaux et culturels de l'association ont été saisis par des représentants de quatre villages de cette province qui réclament à La Valley le respect de leurs droits fondamentaux. Ces villageois exigent notamment d'accéder à la source d'eau potable de Kikanda, au cimetière, aux champs et à la petite forêt qui pourvoit aux plantes médicinales. "Les notables sollicitent la protection contre la privation de leurs seuls moyens d'existence, tirés de leurs ressources naturelles", ont souligné les chercheurs de l'IRDH. La Valley, explique l'IRDH, est une entreprise constituée de capitaux indiens qui a pour objet social le traitement et la commercialisation d'eau minérale. Son projet incriminé consisterait à capter l'eau douce des roches de la localité de Kikanda, la traiter et la mettre en bouteille, dans un but lucratif. Dans son plaidoyer, l'IRDH dresse plusieurs arguments des villageois soutenant leur position sur la violation de leurs droits fondamentaux par cette entreprise. En plus du fait que les villageois n'ont d'autre source d'approvisionnement en eau que celle de Kikanda ils sont également empêchés d'accéder à leurs champs ainsi qu'aux plantes médicinales que l'on trouve dans la contrée.

L'IRDH a adressé les 17 septembre et 17 octobre deux lettres à l'entreprise pour lui rappeler les faits décrits, tels que rapportés par différentes correspondances des notables des quatre villages en détresse. Cependant, "lesdites missives sont restées sans suite, confirmant ainsi les plaintes contre l'indifférence totale de l'entreprise." À l'IRDH exhorte le procureur de la République près le tribunal de grande instance du territoire de Kipushi, d'ouvrir une enquête afin de déterminer les responsabilités et appelle le gouverneur de la province du Haut-Katanga à suivre parallèlement le cours administratif du dossier.

Lucien Dianzenza, Les Dépêches de Brazzaville (Brazzaville) -À l'Afrique À